

## PHOTOGRAPHIE SCOLAIRE / DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e), NOM :

Prénom :

Responsable de l'élève NOM :

Prénom :

Né(e) le : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

En classe de \_\_\_\_\_

Autorise l'exposition, la reproduction et la publication de photos, enregistrements ou travaux de l'élève, pris ou effectués dans le cadre de ses activités scolaires et périscolaires au Lycée Régional de la Montagne.

Cette autorisation est valable pour tout support de publication numérique ou papier.

Cette autorisation comprend également les images, enregistrements pour les sorties avec nuitées dans le cadre des activités scolaires.

Elle est valable pour toute l'année scolaire 2023/2024 au Lycée Régional de la Montagne.

Responsable légal 1  
Date et Signature

Responsable légal 2  
Date et Signature

Pour toute information complémentaire (santé, problématique particulière etc...) vous pouvez prendre contact avec l'établissement [ce.0061987c@ac-nice.fr](mailto:ce.0061987c@ac-nice.fr)

**TRES IMPORTANT :** En cas de changement d'adresse, de numéro de téléphone ou de situation familiale, vous devez impérativement prévenir sans délai, le secrétariat de direction avec justificatif(s) à l'appui.

**OBLIGATOIRE**

**AUTORISATION DE SORTIE DU LYCEE POUR LES ELEVES**  
**MINEURS / SAUF ELEVES DE 3<sup>ème</sup> PM**

Je soussigné(e) ..... responsable légal(e) de .....

En classe de : .....

Autorise mon enfant à sortir de l'établissement en dehors de son emploi du temps y compris le mercredi après-midi sur son temps libre.

N'autorise pas mon enfant à sortir de l'établissement.

Dans le cas ou je donne l'autorisation, je décharge l'établissement de son obligation de surveillance pendant les sorties libres.

**Responsable légal 1**  
**Date et Signature**

**Responsable légal 2**  
**Date et Signature**

## **Documents facultatifs**

### **MDL**

Pour adhérer à la maison des lycéens, merci d'établir un chèque de 16€ à l'ordre de la MDL avec le nom et prénom au dos du chèque de votre enfant.

La maison des lycéens est une association des élèves du lycée qui a pour objectif de mettre en place des activités de loisirs, culturelles et d'améliorer la vie quotidienne du lycée.

L'adhésion à cette association est facultative. Les membres de la MDL vous remercient d'avance.

### **ASSOCIATION SPORTIVE**

L'association sportive du lycée de la montagne offre la possibilité aux élèves de pratiquer les soirs de semaine, le mercredi après-midi du basket, volley, escalade, badminton, danse, ski en hiver etc. Certaines pratiques peuvent-être de loisir ou de compétition.

- Adhésion simple association sportive 20€ comprenant la licence annuelle,
- Adhésion + association sportive 35€ comprenant la licence annuelle, le tee-shirt de l'association et un éco-cup.

L'ordre du chèque pour y adhérer est AS lycée de la montagne.

### **ASSURANCE DES FAMILLES**

Bien que l'assurance soit facultative, la Proviseure du lycée engage vivement les parents des élèves à les assurer pour les risques de responsabilité civile.

Les familles sont absolument libres de contracter une assurance auprès de la compagnie privée de leur choix.

L'élève ne pouvant justifier de la couverture de ce risque peut se voir refuser sa participation à certaines visites ou sorties organisées par l'établissement.

### **INTERNAT**

Pour une demande d'inscription à l'internat, vous devez compléter le formulaire joint dans le dossier.

Les décisions d'acceptation en internat sont prises par le chef d'établissement.